

## **RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 9<sup>o</sup>)

### **Ordonnance numéro OCA15 17011 (C-4.1) relative à l'implantation d'une zone scolaire et à la réduction de la limite de vitesse de 40 km/h à 30 km/h**

À la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. L'implantation d'une zone scolaire à 30 km/h, sur le chemin Upper-Lachine entre les avenues Harvard et Old Orchard.
2. La modification de l'ordonnance principale OCA10 17010 (C-4.1) pour la portion du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce mentionnée à l'article 1 de la présente ordonnance et illustrée au Plan de signalisation joint en annexe.

### **ANNEXE 1**

Plan de signalisation

GDD 1151538001

---

Cette ordonnance est entrée en vigueur et a été publiée le 31 août 2015 dans le journal Le Devoir.

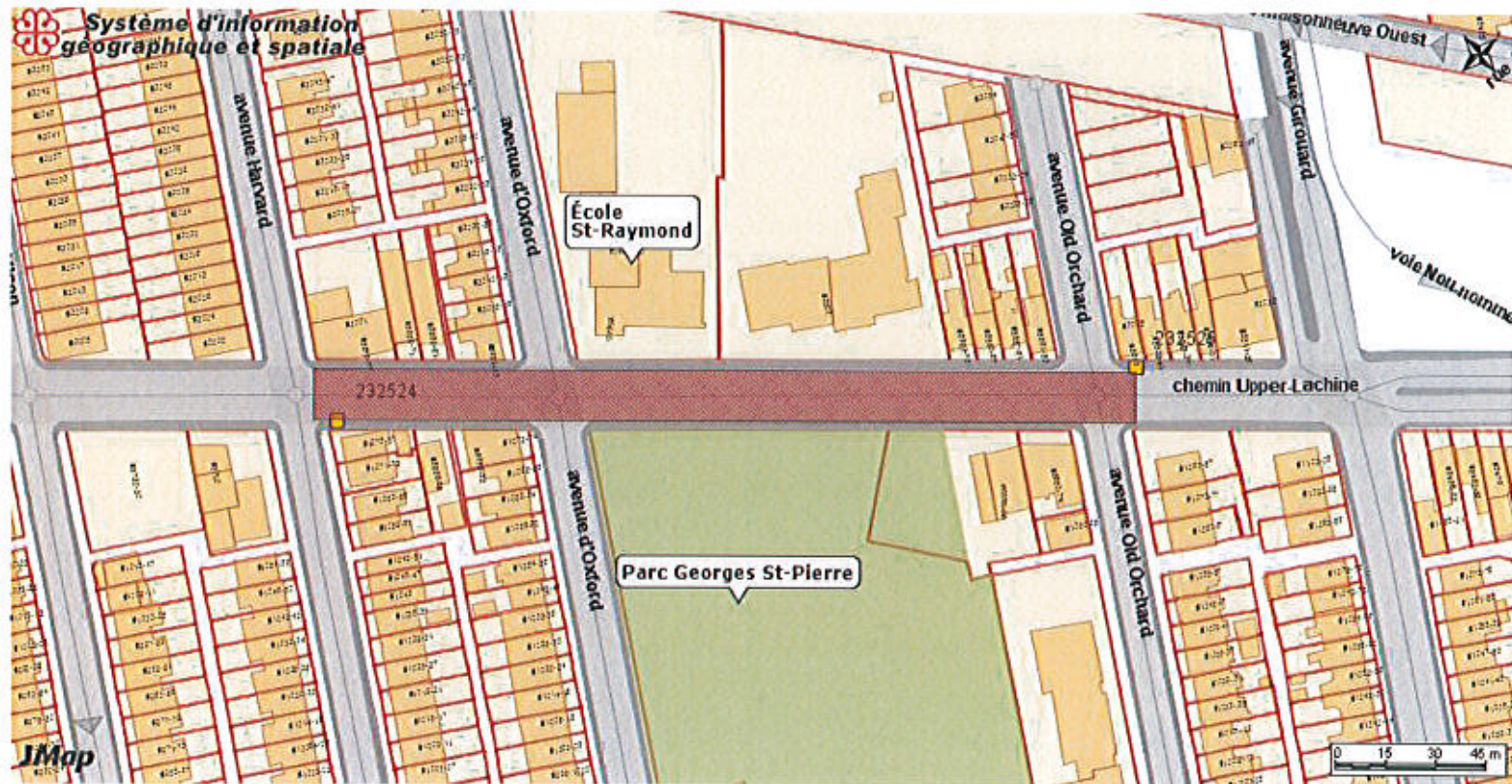
#### VERSION OFFICIELLE DES ORDONNANCES

L'édition électronique des ordonnances de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

#### TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces ordonnances ne sont applicables que dans les limites territoriales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Implantation d'une zone scolaire  
Chemin Upper-Lachine entre les avenues Harvard et Old Orchard



■ Nouveaux panneaux 30 km/h

Préparé par : Bruneau Paquette

*P. Trotter*  
Approuvé par : Pascal Trotter  
Ville de Montréal Arr. CDN-NDG  
Direction des Travaux Publics